

Prévenir et Informer

Sur la maîtrise du risque industriel

PLATE-FORME CHIMIQUE DE VILLERS-SAINT-PAUL

Installation classée SEVESO seuil haut au titre de la protection de l'environnement

Vous vivez à proximité d'établissements industriels que la législation française et européenne soumet à des mesures pour prévenir les accidents majeurs et leurs conséquences. Les pouvoirs publics, les collectivités territoriales et les industriels travaillent en commun pour renforcer votre sécurité et vous informer afin que vous puissiez avoir dans les industries, une confiance lucide. Ce document vise d'abord à vous informer sur les « bons réflexes » indispensables en cas d'accident industriel majeur.



Agir pour la sécurité

et votre sécurité repose sur :

La prévention permanente :

En réduisant les risques sur :

- La conception des installations,
- Les conditions d'exploitation et de maintenance,
- La formation du personnel et des services de secours,
- Les moyens de contrôle des industriels, des experts et de la DREAL.

En limitant l'urbanisation autour des sites industriels qui présentent des risques majeurs.

L'étude des scénarios d'accident déterminent des zones dans lesquelles l'implantation de nouvelles constructions est réglementée (PLU et PPRT).

En se préparant aux situations accidentelles éventuelles :

- La mise en place de moyens d'intervention,
- La pratique d'exercices réguliers (POI) avec les pompiers.

En communiquant régulièrement avec la population et ses représentants pour établir une culture de sécurité commune.

La bonne gestion en cas d'accident :

En maîtrisant les conséquences de l'accident

- Par la mise en action du Plan d'Opération Interne (POI),
- Par l'industriel avec l'aide des pompiers.

En sauvegardant la population

en cas d'aggravation du sinistre, le Préfet déclenche le Plan Particulier d'Intervention (PPI) :

- Alerte de la population (sirènes),
- Mise en œuvre des moyens de la sécurité civile (pompiers, SAMU, police).
- Coordination de l'action des secours

VOUS :



Car VOUS êtes également
ACTEUR
de votre propre sécurité :

- EN APPRENANT..... les gestes qui sauvent
- EN CONNAISSANT..... les bons réflexes en cas d'alerte
- EN AFFICHANT..... les consignes chez vous
- EN PARTICIPANT..... aux exercices PPI



Une confiance lucide

Le risque nul n'existe pas

C'est pourquoi la gestion et la maîtrise des risques industriels nécessitent également l'adoption de mesures à l'extérieur de la plate-forme pour protéger le voisinage des conséquences d'un éventuel accident.



Ayez les bons réflexes (consultez la fiche reflexe)

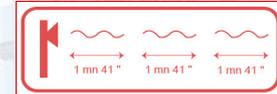
Il est indispensable que les populations riveraines des sites concernés soient de manière préventive, clairement informées sur les risques encourus et la conduite à tenir en cas d'accident très grave. Ce sont les bons réflexes en cas d'alerte qui vous sont présentés dans cette plaquette, sous forme de consignes simples et efficaces.



Les sirènes sont testées,
**le premier mercredi
de chaque mois à midi.**

L'alerte des populations

Cette alerte est donnée par des sirènes caractérisées par un son montant et descendant de **3 fois 1 minute 41'**



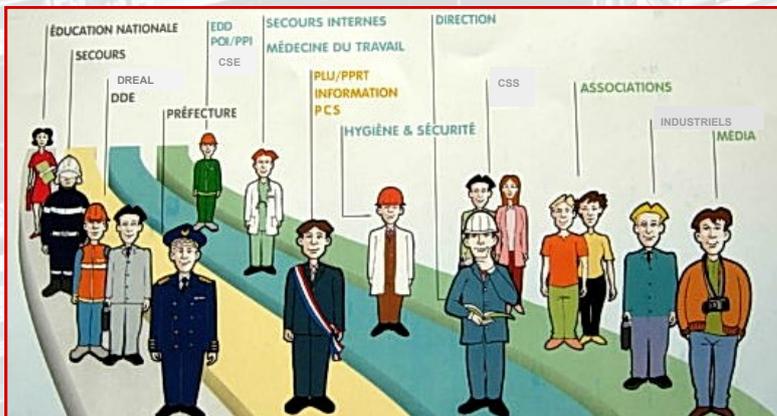
**VOUS DEVEZ
ALORS
APPLIQUER**

LES BONS REFLEXES en cas d'alerte

**Mettez-vous à l'abri
et écoutez la radio
(90.1 MHz)**



Qui fait quoi ?



ETAT COMMUNES INDUSTRIELS INFORMATION

Préfecture, DREAL, DDT

- . Accordent l'autorisation d'exploiter
- . Inspectent et contrôlent les sites classés
- . Définissent les plans de secours avec les industriels
- . Mettent en œuvre le PPRT
- . Font appliquer la réglementation
- . Organisent le Plan Particulier d'Intervention (PPI)

Secours (SDIS)

- . Connaissent les installations et les produits
- . Participent aux exercices préventifs
- . Interviennent en cas d'accident

Education nationale

- . Informe les enseignants et les enfants sur les risques
- . Forme à la réaction en cas d'urgence
- . Organise les PPMS

Communes

- . Réalisent le Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- . Informent la population (DICRIM)
- . Mettent en œuvre le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Médias

- . Participe à la diffusion de l'information préventive
- . Transmettent les consignes des autorités en cas d'accident

Commission de Suivi des Sites (CSS)

- . Organise la concertation sur les risques industriels

Associations

- . Représentent la population dans les organismes de concertation

Industriels

- . Définissent et révisent les procédures d'exploitation sûres.
- . Etudient les retours d'expérience des accidents et incidents
- . Réalisent des audits
- . Forment les personnels à la sécurité
- . Communiquent vers l'extérieur
- . Organisent le Plan d'Opération Interne (POI)

Hygiène & Sécurité

- . Inspectent et contrôlent les installations
- . Assurent la maintenance préventive
- . Maîtrisent l'ingénierie
- . Réalisent les études de dangers

Secours internes

- . Réalisent des exercices de sécurité
- . Mettent en œuvre les plans d'urgence

Médecine du travail

- . Assure un suivi de la santé du personnel

CSE (ex CHSCT)

- . Représente le personnel des industries
- . Contribue à la prévention des risques

Les industriels de la plate-forme



Même si le bassin d'emploi local connaît une baisse d'activité industrielle, la chimie reste un acteur important à son développement économique.

Les productions des partenaires de la plate-forme chimique de Villers-Saint-Paul, donnent lieu à de multiples applications présentes dans la vie de tous les jours :

ARKEMA
INNOVATIVE CHEMISTRY

Fabrique des résines photoréticulables destinées à de multiples applications présentes sur les marchés tels que l'électronique, la high tech (fibre optique, DVD...) les arts graphiques, l'impression 3D, les adhésifs, les revêtements industriels ou encore les produits d'étanchéité.

Chemours

Fabrique des dérivés fluorés qui ont des applications aussi variées que la lutte anti-incendie, le traitement de surfaces, la protection des textiles, papiers et cuirs contre l'eau et les graisses ; ce sont aussi des agents anti-graffitis et anti-salissures pour le bâtiment.

DOW

Fabrique des polymères acryliques hydrosolubles et séchage des polymères pour la fabrication de granulés utilisés dans les tablettes pour lave-linge ou lave-vaisselle.

Les produits fabriqués, utilisés ou stockés chez les industriels de la plate-forme peuvent présenter les risques majeurs suivants :

PRODUITS pouvant entraîner un accident majeur	DANGER	SCENARIOS RETENUS DANS LE PPI
Acide acrylique	 	Polymérisation entraînant une explosion et un incendie ou une fuite toxique
Chlore		Fuite de chlore entraînant une fuite de gaz toxique



INFLAMMABLE



TOXIQUE

GLOSSAIRE

CSE : Comité Social et Economique dans tous les établissements employant plus de 50 salariés qui associe entre autres le personnel au maintien et à l'aménagement des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'entreprise.

CSS Comité de Suivi des Sites : c'est une réunion des acteurs locaux du risque industriel.

DDT : Direction Départementale des Territoires

DICRIM : Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement : administration chargée de contrôler les installations industrielles.

EDD Etude De Dangers : Etude destinée à déterminer des mesures pour prévenir et réduire les conséquences d'un accident.

PCS Plan Communal de Sauvegarde : plan d'organisation des collectivités locales pour assurer leur bonne organisation en cas de risque majeur.

PLU Plan Local d'Urbanisme : règlement des collectivités locales, opposable ; il permet la maîtrise de l'urbanisation autour des sites à risques.

PPMS Plan Particulier de Mise en Sureté des élèves : organisation obligatoire des établissements scolaires pour assurer la sécurité des élèves et avoir les bons réflexes en cas d'alerte.

PPRT Plan de Prévention des Risques Technologiques : document réglementant l'urbanisation autour des sites industriels à risque.

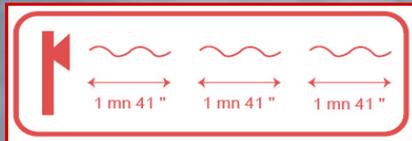
SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

Ayez les **BONS REFLEXES** en cas d'alerte

(accidents industriels majeurs : explosion, incendie, nuage)

Vous entendez la sirène...

Un son montant et descendant de 3 fois 1 minute 41 secondes séparées par un court silence.



Mettez vous à l'abri
et écoutez la radio

Contact FM (90.1 MHz)

A FAIRE

Rentrez rapidement dans le **bâtiment en dur** le plus proche



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations. **Eloignez-vous** en (risque de bris de verre).



Écoutez la radio. Respectez les consignes des autorités



A NE PAS FAIRE



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Ne fumez pas, ne faites ni flamme, ni étincelle.



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.

Attendez les consignes des autorités ou le signal d'alerte **pour sortir.**

Vous entendez la fin d'alerte...

Un son continu de 30 secondes



AFFICHEZ CETTE FICHE REFLEXE DE MANIÈRE VISIBLE

10 questions / réponses pour avoir les bons reflexes

Qu'est ce qu'un risque industriel majeur ?

Certaines usines* peuvent être à l'origine d'un accident très grave, heureusement très rare, dont les conséquences dépassent les limites du site et peuvent atteindre les populations de la commune et parfois des communes voisines. Ses effets et ses conséquences dépendent de la nature, de la quantité des produits et se manifestent le plus souvent par un incendie, une explosion, un nuage toxique. *Notamment les usines relevant de l'application en France de la directive européenne dite SEVESO concernant les risques d'accidents majeurs.

Que fait-on pour l'éviter ?

Il faut tout faire pour détecter un incident et le maîtriser avant qu'il ne prenne de l'ampleur. Avant tout, l'industriel est dans l'obligation de mettre en évidence les risques de ses installations, leurs conséquences, les moyens de les prévenir et d'y faire face. Il réalise l'étude de danger qui est soumise au contrôle de l'Etat, dont la DREAL. Elle doit également permettre de déterminer la distance maximale des effets de l'accident le plus grave.

Et s'il se produit malgré cela ?

Dans toute activité humaine, le risque nul n'existe pas. Il faut donc se préparer à l'accident majeur en planifiant par avance les moyens d'intervention. L'industriel établit un Plan d'Opération Interne (POI) pour la mise en œuvre de ses moyens propres si l'accident reste limité à l'intérieur de son usine. Le Préfet fixe dans un Plan Particulier d'Intervention (PPI) spécifique à l'usine, les moyens de secours publics (pompiers, SAMU...) lorsque l'accident s'aggrave jusqu'à devenir majeur. Ce plan est prévu pour s'appliquer au moins jusqu'à la distance maximale définie dans l'étude de dangers.

Cela suffit-il ?

Non, il faut éviter d'augmenter la densité de population dans les zones les plus proches du risque. Si nécessaire, des mesures de restriction de l'urbanisme à proximité des sites industriels sont introduites dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).



Comment serai-je averti d'un accident majeur ?

Par les sirènes des usines et par la radio qui alertent les personnes dans le périmètre du PPI concerné si un accident majeur est arrivé ou est imminent. Ces sirènes sont différentes de celles qui équipent les mairies et émettent un son particulier montant et descendant pendant trois fois une minute quarante et une secondes séparées d'un court silence.

Pourquoi et comment faut-il se confiner ?

En cas de formation d'un nuage toxique, la meilleure protection consiste à se réfugier dans un abri clos et calfeutré. Si vous êtes dehors, entrez dans le bâtiment le plus proche (la rue est le lieu le plus exposé). Si vous êtes en voiture, arrêtez-vous et réfugiez-vous dans le bâtiment le plus proche. Ne tentez pas de vous enfuir, vous seriez plus exposé au danger et vous gêneriez la circulation des véhicules de secours. Si vous êtes à l'intérieur, chez vous, à votre travail ou dans un lieu public (école, magasin etc...) enfermez-vous où vous êtes. Sachez surtout que l'important est de vous protéger dès les premières secondes de l'alerte ; plus vous perdez de temps et plus vous vous exposez inutilement au danger. Fermez les portes et fenêtres. Ne fermez les volets que s'ils peuvent être manœuvrés de l'intérieur. Obturez les aérations. Arrêtez les ventilations et réduisez les pollutions intérieures (chauffage, ne pas fumer...).

Que faire en cas de propagation d'un nuage toxique ou fumées d'incendie ?

Respirez à travers un linge épais bien mouillé. En cas de picotement sur les parties découvertes du corps, lavez-les à grande eau. En cas de brûlure, douchez-vous abondamment.

Combien de temps faut-il rester confiné ?

Si un nuage toxique se forme, il va se diluer dans l'air et donc devenir progressivement moins dangereux ; le temps de confinement pourrait être de quelques heures, mais la fin du confinement sera annoncé par la sirène et la radio.

Pourquoi ne pas aller chercher les enfants à l'école ?

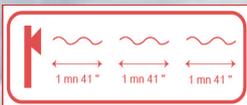
Ils y sont en sécurité. Dès le début de l'alerte, les enseignants font rentrer dans les classes et calfeutrent soigneusement toutes les ouvertures. Si vous sortez, vous vous exposez inutilement. Vos enfants bénéficient du Plan Particulier de Mise en Sécurité des élèves (PPMS).

Pourquoi écouter la radio ?

C'est par la radio locale que vous seront données les consignes des autorités et les renseignements sur la nature du danger, l'évolution de la situation et la fin de l'alerte.

L'alerte des populations

Cette alerte est donnée par des sirènes caractérisée par un son montant et descendant de 3 fois 1 minute 41'



**VOUS DEVEZ
ALORS
APPLIQUER**

**Les
BONS REFLEXES
en cas d'alerte**

**Mettez-vous à l'abri
et écoutez la radio**